

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 20 DECEMBRE 2022 À 18 H 00

A RILHAC-LASTOURS

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 22/25

Suppléants votants : 0

Procurations : 10/09

Votants : 33/34

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 décembre 2022

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM.CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), Mme HILAIRE GENIN Karine, M.DELOMENIE Bernard (Procuration de M.CUILLERDIER Simon), Mme VALLADE Sylvie (Procuration de Mme DESSEX Martine) et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

MM.GAYOT Loïc, DELOMENIE Bernard et Mme JACQUEMENT Eliane

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. BONNAT Christian, Mme LANTERNAT Floriane, MM. JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline et M. CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BROUSSE Hervé

<p align="center">APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 novembre 2022</p>
--

⇒ *Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 novembre 2022.*

Mme Karine HILAIRE GENIN, absente lors de la réunion, s'abstient.

DELIBERATIONS**ADMINISTRATION GENERALE****► Budget Principal – Exercice 2022 : Décision Modificative n° 03**

Le Président explique à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Principal de l'exercice 2022 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'effectuer les virements et ouvertures de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS			
FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
Chap.	Article	Libellé	DM
011	60611	Eau et assainissement	500,00
011	60612	Energie - Electricité	22 280,00
011	60622	Carburants	1 300,00
011	60623	Alimentation	0,00
011	60631	Fournitures d'entretien	-1 380,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	-1 155,00
011	60633	Fournitures de voirie	-2 500,00
011	60636	Fournitures de vêtements de travail	0,00
011	6064	Fournitures administratives	-2 505,00
011	6065	Fournitures de livres, disques, cassettes	400,00
011	6068	Autres matières et fournitures	-2 600,00
011	611	Contrats de prestations de services	-2 630,00
011	6132	Locations immobilières	0,00
011	6135	Locations mobilières	0,00
011	61521	Entretien de terrains	2 000,00
011	615221	Entretien bâtiments publics	-7 560,00
011	615228	Entretien autres bâtiments	4 040,00
011	615231	Entretien et réparations voiries	0,00
011	615232	Entretien et réparation réseaux	0,00
011	61551	Entretien et réparations de matériel roulant	-1 380,00
011	61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 821,00
011	6156	Maintenance	0,00
011	6161	Primes d'assurance multirisques	-390,00
011	6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00
011	6168	Primes d'assurance autres	-660,00
011	6182	Documentation générale et technique	-400,00

011	6184	Versements à des organismes de formation	0,00
011	6185	Frais de colloques et séminaires	0,00
011	6188	Autres frais divers	-100,00
011	6226	Honoraires	-2 400,00
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	-250,00
011	6228	Divers	0,00
011	6231	Annonces et insertions	-150,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	0,00
011	6233	Foires et expositions	-150,00
011	6236	Catalogues et imprimés	-2 000,00
011	6237	Publications	2 500,00
011	6238	Divers	-850,00
011	6248	Frais de transports divers	0,00
011	6251	Voyages et déplacements	-905,00
011	6257	Réceptions	1 000,00
011	6261	Frais d'affranchissement	-476,00
011	6262	Frais de télécommunications	-2 370,00
011	627	Services bancaires et assimilés	-500,00
011	6281	Concours divers	1 270,00
011	62875	Autres services extérieurs	0,00
011	62878	Remboursement de frais autres organismes publics	0,00
011	6288	Divers services extérieurs	-3 000,00
011	63512	Taxes foncières	-800,00
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00
011	6358	Autres droits	0,00
011		Sous-total	0,00
012	6218	Autre personnel extérieur au service	0,00
012	6336	Cotisation au Centre Nat. et C.D.G. Fonction Publique	1 260,00
012	6338	Impôts, taxes sur rémunération (autres)	0,00
012	64111	Rémunération principale	31 785,00
12	64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	2 100,00
012	64131	Rémunérations	-37 000,00
012	64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	700,00
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 930,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 742,00
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	-9 017,00
012	6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00
012	6475	Médecine du travail - pharmacie	0,00
012	6488	Autres charges du personnel	-2 500,00
012		Sous-total	0,00
65	6512	Redevances pour concessions, brevets, etc...	4 000,00
65	6531	Indemnités	770,00
65	6533	Cotisations de retraite	0,00

65	6534	Cotisation sécurité sociale part patronale	0,00
65	6535	Formation	0,00
65	65372	Cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	0,00
65	6542	Créances éteintes	250,00
65	65548	Autres contributions	471,00
65	657362	Subventions de fonctionnement versées aux CCAS	0,00
65	657364	Subventions de fonctionnement versées	0,00
65	6574	Subv.de fonctionnement aux assoc.et pers.de droit privé	-5 491,00
65	65888	Autres	0,00
65		Sous-total	0,00
014	739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00
014	7391171	Dégrèvements taxe foncière propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00
014	739211	Attributions de compensation	0,00
014	739221	Prélèvements reversements fiscalité FNGIR	0,00
014		Sous-total	0,00
66	66111	Charges financières	0,00
66	661131	Remboursement d'intérêts d'emprunts	0,00
66	6616	Intérêt bancaire et sur opération de financement	0,00
66		Sous-total	0,00
67	6718	Charges exceptionnelles	0,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00
67		Sous-total	0,00
022	022	Dépenses imprévues	0,00
022		Sous-total	0,00
023	023	Virement section d'investissement	0,00
023		Sous-total	0,00
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00
042	6761	Différences sur réalisations (positives) transf.investissement	0,00
042	6811	Dotations aux amortissements	0,00
042		Sous-total	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

👉 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

► Avance de subvention 2023 pour l'Association des Amis des Tuileries du Limousin

Le Président rappelle que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et à son article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions organisées autour du travail de la terre sur le site de Puycheny à Saint-Hilaire les Places.

Dans ce cadre, elle attribue annuellement une subvention à l'Association des Amis de Tuileries du Limousin, gestionnaire du site.

Afin de faciliter la gestion de sa trésorerie dans l'attente du versement de financements européens, l'association sollicite une avance sur la subvention 2023.

Il est proposé de leur attribuer une avance de 50 % de la subvention 2023 soit 8 500 €.

↳ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- **accepte** le versement d'une avance de subvention 2023 à l'Association des Amis des Tuileries du Limousin,
- **indique** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023.

► Réseau de lecture publique : facturation de documents non rapportés ou détériorés

Le Président indique que, malgré les relances effectuées, des lecteurs ne ramènent pas certains documents empruntés (livres, CD, DVD, etc.) ou les rendent détériorés. Cette situation est pénalisante pour le budget communautaire, le Réseau de lecture devant racheter des documents équivalents afin d'assurer la continuité du service apporté.

Le Président propose que l'on facture aux emprunteurs, qui n'ont pas ramené un document ou qui l'ont rendu détérioré, le remplacement de ce dernier par un document neuf équivalent.

La base tarifaire de référence pour la facturation sera le logiciel Bibliothéconomique (SIGB Système Intégré de Gestion de Bibliothèque).

Il est proposé de rajouter les jeux dans la délibération dans la mesure où ils font également l'objet de prêts.

↳ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- **approuve** cette proposition,
- **autorise** le Président à effectuer les opérations qui en découlent.

RESSOURCES HUMAINES

► Création d'emplois non permanents pour l'année 2023 pour le Service technique (espaces verts) et le Pôle administration générale

Le Président cède la parole à Stéphanie CANNETON, DGS, qui rappelle que les cas de recours à des contractuels sont définis dans le Code général de la fonction publique. Ainsi, les

établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1°). Dans ce cas, il peut être proposé un contrat renouvelable dans la limite de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Pour l'année 2023, le recensement des besoins en emplois non permanents fait apparaître la nécessité de création de deux postes non permanents.

Ainsi il est proposé de créer les emplois non permanents comme suit :

	Poste	Catégorie hiérarchique	Durée hebdomadaire	Durée d'emploi	Date de création
Service technique espaces verts (accroissement temporaire d'activité) Besoin annuel récurrent	1 poste d'adjoint technique	C	35/35ème	7 mois	01/03/2023
Pôle administration générale (accroissement temporaire d'activité) Besoin lié principalement à l'archivage	1 poste d'adjoint administratif	C	35/35ème	6 mois	01/04/2023

↳ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **autorise** le Président à procéder aux recrutements correspondant aux postes cités ci-dessus, dans le cadre de contrats d'accroissement temporaire d'activité,
- **autorise** le Président à signer les contrats de recrutement, ainsi que les avenants éventuels,
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2023.

► Création de l'emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services

Le Président cède la parole à Stéphanie CANNETON, DGS, qui indique que dans le cadre de son remplacement et compte tenu du fait que l'EPCI a dépassé la strate de population de 10 000 habitants, il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services pour pouvoir à l'emploi de direction qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation

Il est donc proposé à l'assemblée :

La création d'un emploi fonctionnel de Directeur(trice) Général(e) des Services, assimilé, compte tenu de la population de la Communauté de Communes, à un emploi de Directeur(trice) Général(e) des Services d'une commune de plus de 10 000 habitants, à temps complet, à compter du 20 décembre 2022,

Cet emploi pourra être pourvu :

- par voie de détachement par un fonctionnaire titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux,
- ou
- par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.

L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de Directeur(trice) Général(e) des Services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

↳ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, :*

- ***d'adopter ces propositions,***
- ***de modifier en conséquence le tableau des emplois,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,***
- ***d'autoriser le Président à procéder au recrutement,***
- ***d'inscrire au budget les crédits correspondants.***

Le Président précise que 11 candidatures ont été reçues et vont être examinées par un comité de sélection.

Arrivée de Loïc Gayot à 18 h 27 et de Bernard DELOMENIE à 18 h 36.

TRAVAUX ET PATRIMOINE BATI

Le Président cède la parole à M. BARRY, Vice-Président en charge des travaux et du patrimoine bâti qui présente le bilan des travaux et les perspectives 2023 à partir du document joint [en annexe 1](#) et après avoir déploré la faible participation à la commission du 6 décembre 2022.

Suite à cette présentation les points suivants sont évoqués :

-Le parking derrière la Grange Célérier sur le site de Puycheny ne permet pas beaucoup de stationnement. Il est évoqué la nécessité de mieux le signaler et de disposer de places de parking devant le bâtiment de l'espace Mazerolas dont le parking vient d'être refait.

M. BARRY répond que le parking situé à l'arrière de la grange Célérier a fait l'objet d'une petite réfection et est destiné aux salariés. Il indique également qu'il est prévu de délimiter des places avec des jardinières devant le bâtiment Mazerolas, en bordure de Départementale, pour permettre un stationnement ponctuel. Il indique également qu'une place de stationnement handicapé existe à l'arrière de ce même bâtiment.

Il rappelle par ailleurs que le parking pour le stationnement est prévu devant l'atelier musée et qu'un aménagement piétonnier a été réalisé pour rejoindre l'espace Mazerolas et la Grange Célérier en toute sécurité.

-Concernant la création du giratoire sur la RN 21 et de la création de la voie interne pour la ZA Chez Fontanille à Châlus, il est indiqué que le marché a été signé avec le Bureau d'études A2I. Une première réunion est prévue le 13 janvier 2023.

-Concernant le Multiple Rural de Dournazac M. BARRY indique qu'une rencontre avec l'ABF a eu lieu et a abouti à l'acceptation d'une toiture en zinc pour l'extension (au lieu d'un bac acier)

-Concernant les travaux de ventilation et de rénovation énergétique de l'AAJPN, le Président indique qu'une réunion va être programmée afin d'échanger sur les travaux envisagés suite à l'étude de faisabilité de l'ATEC. L'utilisation des panneaux photovoltaïques pour alimenter le bâtiment est à étudier. M.DARGENTOLLE souligne qu'en effet l'autoconsommation est une piste à explorer.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES DECHETS

► Budget annexe « Ordures Ménagères » – Exercice 2022 : Décision Modificative n° 01

Le Président cède la parole à Julie CHANTRE, responsable du pôle aménagement du territoire et environnement qui explique à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du Budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2022 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS			
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chap.	Article	Libellé	DM proposée
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00
011	6064	Fournitures administratives	0,00
011	6066	Carburants	3 000,00
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00
011	611	Contrats de prestations de services	0,00
011	61521	Entretien et réparation bâtiments publics	0,00
011	61528	Entretien et réparations - Autres	5 000,00
011	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	-4 000,00
011	61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	200,00
011	6156	Maintenance	0,00
011	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
011	6168	Primes d'assurances - Autres	0,00
011	618	Services extérieurs - Divers	0,00
011	6236	Catalogues et imprimés	-1 000,00
011	6237	Publications	0,00
011	6251	Voyages et déplacements	500,00
011	6256	Missions	0,00
011	6257	Réceptions	-200,00
011	6261	Frais d'affranchissement	0,00
011	6262	Frais de télécommunications	0,00
011	627	Services bancaires et assimilés	0,00
011	6281	Concours divers (cotisations...)	0,00

011	6287	Remboursements de frais	0,00
011	6288	Autres	-3 500,00
011	63512	Taxes foncières	0,00
011	6358	Autres droits	0,00
011		Sous-total	0,00
012	6215	Remboursement de frais	0,00
012	6336	Cotisations centre national et centres de gestion	110,00
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	275,00
012	64141	Indemnité inflation	0,00
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	925,00
012	6452	Cotisations aux mutuelles	0,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	-1 310,00
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00
012	6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00
012		Sous-total	0,00
65	6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00
65	6542	Créances éteintes	-2 000,00
65	658	Charges diverses de gestion courante	-4 000,00
65		Sous-total	0,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00
66		Sous-total	0,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
67		Sous-total	0,00
022	022	Dépenses imprévues	0,00
022		Sous-total	0,00
023	023	Virement section d'investissement	0,00
023		Sous-total	0,00
042	6811	Dotations aux amortissements et provisions	0,00
042		Sous-total	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

↳ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

► **Budget annexe « Ordures Ménagères » – Exercice 2022 : Décision Modificative n° 02**

Le Président cède la parole à Julie CHANTRE, responsable du pôle aménagement du territoire et environnement qui explique à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du Budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2022 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

OUVERTURE DE CREDITS				
INVESTISSEMENT				
Objet	DEPENSES			
	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Article	Montant	Article	Montant
Régularisation amortissement subvention Région – appel à projet OPREVERT pour broyeur	13918-040	+ 10,00		
	TOTAL	+ 10,00		
RECETTES				
Amortissements autres immobilisations corporelles			28188-040	-10,00 €
			TOTAL	-10,00 €
FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES			
	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Article	Montant	Article	Montant
Carburants	6066	+ 10,00		
	TOTAL	+ 10,00		
RECETTES				
Régularisation amortissement subvention Région – appel à projet OPREVERT pour broyeur	777-042	+ 10,00		
	TOTAL	+ 10,00		

👉 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

► **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) – Tarifs 2023**

Le Président cède la parole à M. Christian DESROCHE, Vice-Président en charge de l'environnement et du cadre de vie qui rappelle au Conseil Communautaire que la gestion des déchets ménagers et assimilés est de la compétence de la Communauté de Communes et est financée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dont l'assiette et le montant doivent être fixés, pour 2023, avant le 31 décembre 2022.

Il rappelle que la grille tarifaire, telle que définie depuis 2020 pour l'ensemble du territoire, comprend une part variable incitative qui permet de tenir compte de la production de déchets non recyclables de chaque usager. Il expose ensuite la structure de cette grille, qui se décompose de la manière suivante :

- PART FIXE composée de :
 - ⇒ Un abonnement au service :
Il est dû par tous les usagers du service. Il tient compte du volume du bac dont chaque usager doit être équipé et comprend un forfait de 12 levées du bac par an.
Cet abonnement couvre les charges fixes du service, qui sont principalement : la gestion des déchets recyclables (éco-points) et des déchèteries, les actions de prévention, ainsi que les charges de structure (gestion administrative, facturation, communication). Il a également pour but de financer les charges de pré-collecte (amortissements des bacs) et pour partie, de collecte en porte-à-porte.
 - ⇒ Un abonnement additionnel pour la fourniture de bac(s) supplémentaire(s) :
Cette composante concerne uniquement les usagers dotés de plusieurs bacs. Elle porte sur chaque bac supplémentaire, au-delà de celui qui est pris en compte dans l'abonnement au service. Elle comprend également un forfait de 12 levées par an.
 - ⇒ Un abonnement additionnel en cas de collecte plus régulière : il concerne les professionnels et/ou collectivités bénéficiant d'un service de collecte hebdomadaire ou bi-hebdomadaire.
- PART VARIABLE composée de :
 - ⇒ Une part « levée » : au-delà des 12 levées incluses dans la part fixe, chaque levée supplémentaire est facturée de manière unitaire.
Des tarifs différenciés sont mis en place pour les levées des bacs 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et pour les levées des bacs 4 roues (660 litres).
 - ⇒ Une part « pesée » : chaque kilogramme de déchets non recyclables collectés est facturé de manière unitaire.
A chaque levée de bac, le poids des déchets est enregistré grâce à la pesée dynamique installée sur les véhicules de collecte. Le système de pesée est soumis à une homologation annuelle par un organisme indépendant. La pesée étant certifiée à partir d'un poids minimum de 5 kg pour un bac 2 roues et de 10 kg pour un bac 4 roues, ces poids constituent les poids minimums facturables pour chaque levée.
 - ⇒ Une part « sac » : pour les usagers amenés à utiliser exceptionnellement des sacs (dans les conditions fixées par le règlement du service), chaque sac est facturé de manière unitaire.

Afin de définir les tarifs applicables pour chaque composante de la grille tarifaire, le budget prévisionnel 2023 a été présenté en Commission Environnement et en Bureau Communautaire. Le Président expose les principaux éléments de cette prévision.

Il indique qu'il a notamment fallu tenir compte de l'augmentation des participations appelées par le SYDED de la Haute-Vienne.

Le besoin de financement par les redevances est par conséquent en hausse de 9%.

Le Vice -résident présente enfin les propositions de tarifs qui en découlent, tels qu'ils sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Composante	Détails	TARIF
<u>PART FIXE</u>		
Abonnement au service		
ABONNEMENT Catégorie 1 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 120 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	140,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 240 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	149,00 €
ABONNEMENT Catégorie 3 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 360 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	157,00 €
ABONNEMENT Catégorie 4 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 660 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	189,00 €
Abonnement pour bacs supplémentaires (2^{ème} bac et suivants)		
Bac supplémentaire 120 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 120 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	52,00 €
Bac supplémentaire 240 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 240 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	60,00 €
Bac supplémentaire 360 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 360 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	67,00 €
Bac supplémentaire 660 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 660 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	97,00 €
Abonnement pour collectes supplémentaires (réservé aux professionnels)		
Abonnement collecte C1	Abonnement additionnel pour un service de collecte hebdomadaire	121,00 €
Abonnement collecte C2	Abonnement additionnel pour un service de collecte bi-hebdomadaire	240,00 €
<u>PART VARIABLE</u>		
Levées supplémentaires		
Levées supplémentaires Bac 2 roues (à partir de la 13 ^{ème} dans l'année)	Levée d'un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	3,30 € par levée

Levées supplémentaires Bac 4 roues (à partir de la 13 ^{ème} dans l'année)	Levée d'un bac 4 roues (660 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	5,40 € par levée
Poids des déchets résiduels collectés		
Poids des déchets collectés	Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 litres)	0,32 € par kilo
Sacs payants 50 L	Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)	2,60 € par sac
AUTRES TARIFS - Remplacement bac, serrure et autres pièces		
Serrure (bac 2 roues)	Installation d'une serrure aux frais de l'utilisateur	35,00 €
Serrure (bac 4 roues)	et remplacement suite à la perte des clés ou en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	50,00 €
Couvercle 120 L	Remplacement en cas de dégradation volontaire, comprenant fourniture, intervention et déplacement	21,00 €
Couvercle 240 L		24,00 €
Couvercle 360 L		32,00 €
Couvercle 660 L		65,00 €
Bac 120 L		42,00 €
Bac 240 L		53,00 €
Bac 360 L		73,00 €
Bac 660 L		152,00 €
Roue (bac 2 roues)		18,00 €
Roue (bac 4 roues)		24,00 €

Arrivée d'Eliane JACQUEMENT à 19 h 06.

Suite à cette présentation Il est évoqué :

- Le souhait d'une collecte départementale ;
- Le problème du suremballage ;
- La nécessité de filières spécifiques pour les artisans ;
- Les difficultés rencontrées pour fournir des explications aux administrés sur les augmentations ;
- Le problème de poids généré par les couches pour les familles avec enfants ou personnes âgées..

Le Président propose d'inviter le Président du SYDED à venir en Conseil Communautaire pour répondre aux questionnements et échanger sur les difficultés liées aux augmentations.

☞ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 05 voix contre et 10 absentes, :*

- **valide** les tarifs et les modalités d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour l'année 2023, tels que présentés ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE/MOBILITE

► Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement de principe

Le Président cède la parole à M. Loïc GAYOT qui présente ce point à partir du document joint en annexe 2

✎ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, suit la position du Bureau Communautaire et retient le principe de s'engager dans un contrat de mobilité notamment sur les actions présentées en annexe 2.*

DEVELOPPEMENT LOCAL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

► Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SARL LE SAINT-EUTROPE (Monsieur et Madame HAMOUDI)

Le Président cède la parole à M. Hervé BROUSSE, Vice-Président en charge du développement économique qui présente ce point.

Monsieur et Madame HAMOUDI ont racheté, en septembre 2020, l'ancien bar-restaurant Le Saint-Eutrope situé en centre-bourg de Janailhac et fermé depuis de nombreuses années. Leur activité s'oriente vers de la restauration traditionnelle avec service le midi et la création d'évènements thématiques le week-end. L'établissement dispose également d'un point de vente Française Des Jeux et tabac.

Compte tenu des confinements successifs liés à la crise sanitaire, l'activité n'a réellement démarré que mi-2021.

Pour la relance de l'activité bar/restaurant, le bâtiment nécessitait d'importants travaux. L'acquisition du bâtiment ainsi que les travaux ont été réalisés par la SCI AMLA dont la SARL Saint-Eutrope détient 60 % des parts du capital social. Un bail commercial a été passé entre la SCI et la SARL.

Une première phase de travaux a été réalisée, soutenue à hauteur de 13 635 € par le Département et la Communauté de Communes - Délibération 2020-95 du 8 décembre 2020 - dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et commerciales apportant un service indispensable à la population pour l'aider à financer cette opération.

La SCI ALMA souhaite engager une seconde phase de travaux pour poursuivre la réhabilitation du bâtiment et a sollicité une subvention au titre du même dispositif. Le plafond de dépenses éligibles au titre du dispositif (de 200 000 € HT) n'ayant pas été atteint dans le cadre de la première phase, l'entreprise est éligible à une subvention complémentaire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et commerciales apportant un service indispensable à la population.

L'assiette retenue concerne les seuls investissements directement liés à l'activité bar-restaurant - la réhabilitation de la toiture et verrière, des menuiseries et l'installation du chauffage de la salle de restaurant - **soit 45 660 € HT.**

La SCI ALMA sollicite ainsi une subvention auprès de la Communauté de Communes et du Département à hauteur de **20% du montant de dépenses éligibles, soit 9 132 €**, répartie comme suit :

- **Département : 2 740 €** (6 % des dépenses éligibles)
- **Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus : 6 392 €** (représentant 14% des dépenses éligibles).

👉 *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **valide** le financement du projet de la SARL LE SAINT-EUTROPE, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et commerciales apportant un service indispensable à la population, pour un montant d'aide maximale de la Communauté de Communes de 6 392 € €,
- **autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au versement de cette aide.

M.BROUSSE sollicite les communes pour désigner un référent élu par commune pour toutes les questions relatives à l'économie : locaux vides, reprises, porteurs de projets etc. qui puisse assurer le lien avec Pascal GERMAIN, chef de projet économie et PVD à la communauté de communes.

LABEL PETITES VILLES DE DEMAIN

► Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intégrant les orientations et programme d'actions « Petites Villes de Demain » (PVD) de Nexon et Châlus

Le Président cède la parole à Pascal GERMAIN, Chef de projet économie et PVD, qui présente ce point.

Il rappelle le **programme Petites Villes de Demain** :

La Communauté de Communes ainsi que les Communes de Nexon et Châlus ont été retenues dans le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) pour développer une stratégie de revitalisation-renforcement des deux centralités de territoire. Le programme PVD est une réponse de l'Etat pour aider les territoires à s'organiser pour renforcer leur attractivité (moderniser leur offre globale de services et leur cadre de vie). Ce programme cible les centralités car elles occupent une place importante dans l'attractivité du territoire et les services aux habitants.

Le programme PVD engage les collectivités porteuses à établir un état des lieux transversal de la situation et à définir des orientations, déclinées en plan d'actions de revitalisation des deux centralités, portant en cohérence sur l'habitat, l'économie-commerce, les équipements et services, les mobilités, les espaces publics et le patrimoine.

L'Etat demande aux territoires bénéficiaires de définir et traduire leur projet PVD sous forme d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sous 18 mois à compter de la

convention d'adhésion, soit en janvier 2022 (incluant le délai supplémentaire d'1 mois accordé par la Préfecture).

Conformément à la demande du Conseil Communautaire, le programme d'actions propose aussi de décliner certaines actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale **sur d'autres centres-bourgs lorsque cela peut contribuer significativement à l'attractivité du territoire :**

Il rappelle également le processus d'élaboration :

A compter d'octobre 2021, une démarche impliquant un groupe de travail composé d'élus communaux et représentants locaux (OT, CIAS) a été engagée dans les deux Communes centralités (animée par le chef projet économie-PVD). Elle a dressé un diagnostic partagé, identifié des orientations d'actions et défini un projet de plan d'actions de renforcement des centralités. En complément, les Maires de chaque Commune du territoire ont été rencontrés afin de connaître la situation de chaque bourg et les préoccupations de leur Maire sur cet enjeu.

Le projet de plan d'actions PVD a été présenté au Bureau de la Communauté de Communes le 5 septembre 2022 ainsi qu'aux Conseils municipaux, de Nexon le 2 juin 2022, et Châlus le 27 septembre 2022. Il a été présenté et validé le 26 septembre 2022 par le comité de pilotage PVD, composé du Président et du Vice-Président en charge de l'économie de la Communauté de Communes, des Maires de Châlus et Nexon, ainsi que des représentants des partenaires institutionnels : Préfecture, DDT, BDT, Département, EPF-NA.

Il indique que la convention d'ORT est soumise pour délibération des collectivités porteuses (les communes centralités et la Communauté de Communes) et signée par elles, l'Etat et les autres partenaires financeurs.

Il explique ensuite l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été créée par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN), elle est inscrite à l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'ORT explicite la stratégie de revitalisation du territoire. Elle doit prendre en compte l'enjeu prioritaire de renforcement des centralités au service du bassin de vie. L'ORT est obligatoire pour les territoires ayant engagé un programme PVD. Une seule ORT est possible par intercommunalité.

L'ORT établit un ou des périmètres d'intervention, dans lesquels prennent place les actions projetées. Le périmètre d'intervention est le centre-bourg de la centralité de territoire intercommunal, et si le diagnostic le justifie, un ou d'autres secteurs, compatibles avec la stratégie de renforcement du centre-bourg de la centralité.

L'ORT emporte aussi des effets juridiques, pour l'essentiel en matière de dispositifs d'aménagement, afin de favoriser des projets d'aménagements complexes en centre-ville. Les principaux effets juridiques :

- exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), les commerces s'implantant dans un centre-ville secteur d'intervention ORT,

- hors du périmètre d'intervention, le Préfet peut, sur sollicitation d'une Commune ou de l'EPCI, suspendre un projet de développement commercial (de périphérie), y compris au-delà du territoire intercommunal,
- l'ORT instaure l'obligation d'information préalable du Maire et du Président de l'EPCI six mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public.
- éligibilité de la commune signataire de l'ORT au dispositif de déduction d'impôt sur le revenu pour les investissements locatifs avec réhabilitation dans l'ancien, dit « De Normandie ».

Concernant l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine prévue dans le plan d'actions de l'ORT, Pascal GERMAIN indique que l'étude va permettre de déterminer les périmètres et les modalités d'action.

La question de la tranche optionnelle est évoquée.

M. Pascal GERMAIN répond que le résultat de la consultation sera connu en janvier prochain. La tranche optionnelle prévue dans le cahier des charges ne sera activée qu'en fonction des besoins recensés (Communes intéressées).

↳ *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- **valide** la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) incluant les orientations et le programme d'actions développés dans la cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD),
- **autorise** le Président à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
- **autorise** le Président à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et solliciter les subventions qui en découlent.

QUESTIONS DIVERSES

► **Actualisation de la délibération relative à l'adhésion au SEHV pour l'éclairage public**

Le Président cède la parole à Stéphanie CANNETON, DGS, qui indique que la Communauté de Communes n'est pas concernée.

Le renouvellement se fera à l'identique sur les bases précédentes pour une durée de 5 ans.

► **Commissions thématiques**

- Commission Communication : M. Alain CAILLOT, Vice-Président en charge de la Communication effectue un point sur l'adhésion au panneau pocket et le magazine communautaire.
- SPANC : M. Christian DESROCHE, informe que le dernier Conseil d'Exploitation a eu lieu le 08 décembre dernier. Il indique qu'il souhaite inviter la Communauté de Communes Ouest Limousin afin qu'elle présente l'annualisation des tarifs du SPANC mise en place sur son territoire.

Il rappelle que Charlotte MEUNIER part en disponibilité au 1^{er} janvier prochain pour 12 mois et qu'un technicien a été recruté pour assurer son remplacement.

Il poursuit en indiquant qu'il souhaiterait que des motions soient actées concernant le désenclavement ferroviaire ainsi que le soutien aux boulangeries qui sont en très grandes difficultés. Les motions sont adoptées à l'unanimité.

► **Questions et informations diverses**

Mme Sylvie VALLADE informe du passage du tour de France sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle souligne l'intérêt de profiter de cette occasion pour faire la promotion du territoire, à coordonner avec l'Office de tourisme. Il est proposé de lui faire remonter les suggestions.

► **Dates prochaines réunions**

- * Bureau + Conférence des Maires+ commission finances le 06 février 2023.
- * Conseil Communautaire le 27 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,
Emmanuel DEXET

ANNEXE 1

Travaux et Patrimoine Communautaire

Bilan 2022 et perspectives 2023

I-BILAN 2022

Rappel des aménagements et travaux prévus pour 2022/2023

	Etat d'avancement
MDI de Nexon : fin équipement (équipement de la salle de pause et de la salle de réunion : équipement numérique et stores espaces accueil)	Réalisé
Gendarmerie : Travaux de mise aux normes du portail (si nécessité)	Changement carte électronique réalisée
Travaux et aménagement MDI : aménagements espace extérieur BTJ (clôture)	Prévu fin 2022
Acquisition matériel pour les services techniques : Remplacement Camion plateau (35 000 € TTC) + 1 motopompe (1500, 00 TTC) + Outils électroportatifs sur accumulateurs (perforateur, disqueuse) (2 000 € TTC)	Réalisé partiellement
Acquisition de nouvelles tentes (prêt matériel)	Réalisé
Participation au projet de City Stade de Janailhac dans le cadre d'une mutualisation de l'équipement avec l'ALSH	Réalisation prévue début 2023
Suite Rénovation énergétique du RAM / ALSH Terrier des Galoupiaux à Janailhac : mise en place d'un système de régulation du chauffage, remplacement des éclairages existants par des Leds (travaux identifiés suite à Audit SEHV)	Reporté 2023
Rénovation énergétique AAJPN à Nexon :remplacement des éclairages existants par des Leds (travaux identifiés suite à Audit SEHV)	Réalisé
Travaux d'aménagement Espace France Services à la Trésorerie de Châlus	Reporté 2023

Rappel des aménagements et travaux prévus pour 2022

Aménagement d'une médiathèque à Saint Priest Ligoure	Etat d'avancement
Aménagements Puychény / phase 2: cheminement et aménagements extérieurs (voirie)	Reporté 2023
Aménagements Puychény / phase 3 : aménagement scénographique et d'interprétation: conception et travaux	Réalisé
ZA Fontanille : création d'une nouvelle voie d'accès par la RN21: études, honoraires, acquisitions foncières et travaux préparatoires –	Reporté 2023 Cahier des charges MO réalisé
Multiple rural de Rilhac Lastours : Remplacement de la terrasse extérieure	Consultation MO réalisée
Jardin de l'An Mil : Signalétique du site	Travaux en cours
Création d'une extension au multiple rural de Dournazac	Reporté 2023
Défibrillateurs (bâtiments CDC concernés)	Etude réalisée
Reprise marquage au sol ZAE Fontanille	Réalisé
Signalétique ZAE	Prévue fin 2022
	Reporté 2023

Démarche de mutualisation d'équipement des établissements de catégorie 5 en défibrillateurs

Le décret du 19 décembre 2018 précisait le périmètre des ERP tenus de se doter d'un équipement avec une mise en œuvre échelonnée avec notamment une échéance pour les ERP de 5ème catégorie :

- le 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégorie 1 à 3 (de 301 personnes à plus de 1 500 personnes) ;
- le 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4;
- le 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Dans ce contexte la **commission patrimoine du 22/11/2022** a proposé une démarche mutualisée avec les communes (groupement de commande) pour l'acquisition de tels équipements.

La démarche mise en œuvre a été la suivante :

- Recensement des besoins auprès des 15 communes
- Consultation sur la base du recensement
- Transmission des propositions de tarifs
- Signature des bons commandes par chaque collectivité (location)



Défibrillateur Centre récréatif



Bilan de la démarche de mutualisation :

Collectivité	Nombre de défibrillateurs
Communauté de Communes	2 (centre récréatif Nexon / ALSH Janailhac)
Commune de Nexon	1 (stade)
Commune de Rilhac Lastours	1

Les équipements pour les autres communes étant suffisants, elles n'ont pas souhaité se positionner

Coût :

- Installation électrique pour les deux lieux : 607,65 €
- Contrat de location de 102,00 € HT/mois pour les deux appareils soit un coût annuel CDC : 1 224,00 €

Réalisations 2022 (1)

Finalisation des aménagements de la Maison de l'intercommunalité -Nexon

-Adaptation et informatisation du siège de la CDC:

* acquisition d'un nouveau serveur de plus grande capacité (Châlus) et d'un serveur de secours (Nexon)

Budget l'opération :

Montant : 21 485,35 € HT

Taux de subvention : 50%

* Equipement de la salle de réunion en matériel pour la visio conférence : acquisition d'un écran numérique, d'une caméra et d'un haut-parleur amplificateur de son (speechi)

Budget l'opération :

Montant : 2 349,71 € HT

Taux de subvention : 50% (DETR)

* Etude et réalisation du cablage fibre

Budget l'opération :

Montant : 1 598 € HT

Taux de subvention : 60% (DETR et CDDI dans cadre sub travaux MDI)

-Installation de stores : pose de 17 stores à bandes verticales (salles expos/réunion et salle accueil/boutique)

Montant de l'opération : 7 569 € HT

-Equipement de la salle de pause : acquisition de mobilier

Montant de l'opération : 1 039,42 € HT

Réalisation d'aménagements de sécurité à Puychény (Phase 2) – Saint Hilaire les Places

Budget l'opération :

Montant : 40 019,47 € HT

Taux de subvention : 70% (28 122,90€) (DETR/DSIL/CDDI)

Serveurs



Serveurs



Equipements visio de la salle de réunion

Pose de stores



Serveurs



Réalisations 2022 (2)

Remplacement de la terrasse du Multiple Rural –Rilhac Lastours

Travaux réalisés :

- Dépose de la terrasse existante
- Pose d'une nouvelle terrasse en bois

Budget l'opération :

- Montant : 12 098,67€ HT
- Taux de subvention : 45 % (DETR/CDDI)



Travaux de rénovation de la Médiathèque API-Pageas (partenariat avec la Poste)

Objectifs :

- Réduire la consommation d'énergie
- Améliorer le confort énergétique et thermique du bâtiment
- Remettre aux normes l'électricité

Travaux réalisés :

- Pose d'un faux plafond et isolation de ce dernier
- Pose d'un sol stratifié (pour isoler du vide sanitaire)
- Mise aux normes électrique
- Peinture des soubassements (réalisée en régie)
- Fourniture d'un nouveau mobilier pour l'agence postale (La Poste)

Budget de l'opération :

- Montant : 6907,00 € HT
- Taux de subvention : 50% (la Poste)



Travaux à la Gendarmerie–Châlus (Travaux réalisés sur les logements)

– Réfection d'une douche :

- Montant : 2 431,00 € HT
- Taux de subvention : 30% (DETR)

Réalisations 2022 (3)

Extension du Multiple rural (Etude) –Dournazac

Objectifs :

- Agrandir l'espace de stockage

Réalisation :

- Etude et APD par un maître d'œuvre (JL FOUGERON-Architecte)
- Dépôt du permis de construire
- Dépôt des demandes de subvention (Etat/Région/Département)

Montant de la maîtrise d'œuvre : 2 700 € HT (maîtrise d'œuvre)

Montant prévisionnel des travaux à venir :

- Montant suivant estimation architecte : 48 000 € HT
- Taux de subvention : 70% (DETR/Région et CDDI)

Projet extension multiple rural Dournazac

EXTENSION DU MULTIPLE RURAL DE DOURNAZAC	
Place de Champ de l'hor	
87230 DOURNAZAC	
1	Manifestation
2	Lot n° : 1100 - 1125
3	Date : SEPTEMBRE 2022
4	PERMIS DE CONSTRUCTION
5	ESQ. L. APV. APD. PRO. L. V.F.
6	ACC. L. V.S.A. DET. ADR. L. DCE
7	PLAN DE SITUATION
8	PROJET
9	EXISTANT - PROJET
10	VUE EN PLAN - FAÇADES
11	COUPES - PHOTOS
	NOTICES - PHOTOS
	VOLET PAVILLON

L'Architecte

La Maître d'ouvrage



EXISTANT

FAÇADE OUEST

Jean - Luc FOUGERON
Architecte D.P.L.G.
12, rue de l'Adriatique - BP n° 1
87000 RUA HECHEURART
Tél : 05 55 03 74 90
Fax : 05 55 03 01 15

Espaces verts : Jardin de l'an Mil -Rilhac

Lastours et autres aménagements

Réalisations :

1) Jardin de l'an Mil à Rilhac Lastours

- Sécurisation de la Pécherie
- Plantations de nouveaux arbres
- Nouveaux parterres

2) Refortification et/ou reprise d'espaces fleuris aux abords des bâtiments intercommunaux

- Reprise des parterres et d'espaces-verts (plants, arbres, ...)
- : médiathèque Flavignac, Les Cars, ...



Montant des opérations (fournitures et prestation) : 2886,30 €

Travaux et aménagement MDI Châlus : aménagements espace extérieur BTJ (clôture)

– prévu fin 2022

Travaux prévus :

- Réalisation d'une clôture pour sécuriser l'espace extérieur (soubassement en maçonnerie et clôtures en bois)

Montants des travaux : 11 603 € HT (devis initial)

Aménagement espace extérieur BTJ MDI Châlus

Avant

Après



Réalisations 2022 (4)

Rénovation énergétique de l' AAJPN-Nexon

Travaux réalisés :

- Remplacement des éclairages existants (néons) par des éclairages Leds

Montants des travaux

Panneaux leds fournis gratuitement

Installation : 1 505,60 HT



Réfection de la signalisation au sol ZAE Fontanille– Châlus (prévu fin 2022)

Travaux prévus :

- Remise en état des marquages et balisages de la ZAE
- Montants des travaux : 1 854,25 € HT (devis)

Création d'un giratoire et d'une voie nouvelle pour accéder à la ZAE Fontanille par la RN21– Châlus

Réalisation : Sélection de la maîtrise d'œuvre (groupement de commande avec la Commune de Châlus)/ appui ATEC pour la réalisation du cahier des charges et l'analyse des offres

Sélection : décembre 2022

Autres opérations menées ou suivies en 2022 :

- Suivi du sinistre de la Médiathèque Markoff** (procédure dans le cadre de la dommage ouvrage suite à des infiltrations d'eau importante en toiture)
- **Renégociation des différents contrats de maintenance** en lien avec le pôle Administration Générale (électricité, chauffage, ascenseur, sécurité incendie, contrôle électrique, VMC, climatisation, toiture végétalisée ...) et avec une prestation d'appui pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation : analyse des offres en cours
- Participation à la mise en oeuvre des mesures de sobriété énergétique** instaurée au sein de la Communauté de Communes : réglages de consignes de chauffage, ...
- **Consultation pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation du Giratoire sur la RN 21 et de la Voie d'accès interne à la ZAE de Fontanille à Châlus**
- Travaux divers dans les bâtiments**
- Suivi et entretien des véhicules**
- Sinistre centre récréatif : incendie espace vert à l'arrière du bâtiment** (arbres à remplacer)

Réalisations 2022 NON PREVUES (4)

Adaptation électrique et installation d'une hotte à l'atelier à Puychény pour la pose d'un four à poteries – Saint Hilaire les Places

Travaux réalisés :

- Modification électrique (843,05 € HT)
- Fourniture et installation d'une hotte (533,27 € HT)

Montants des travaux : 1 376,32 € HT

Travaux à la Gendarmerie – Châlus

Travaux réalisés sur un logement :

- Changement de vélux

Montant des travaux : 1 263,00 € HT

Changement de vitrage RPE -Janailhac

Travaux réalisés :

- Remplacement de vitrage

Montant des travaux : 1 098,52 € HT (remboursement par l'assurance)

Installation d'un nouveau portail d'accès aux locaux techniques-Pageas

Travaux réalisés :

- Remplacement du portail automatique des locaux techniques suite à incident (portail endommagé lors d'une manœuvre d'un camion de collecte)

Montant des travaux : 4 381,12 € HT (remboursement par l'assurance)

Démontage Pergolas RPE /Médiathèque/API-Les

Cars

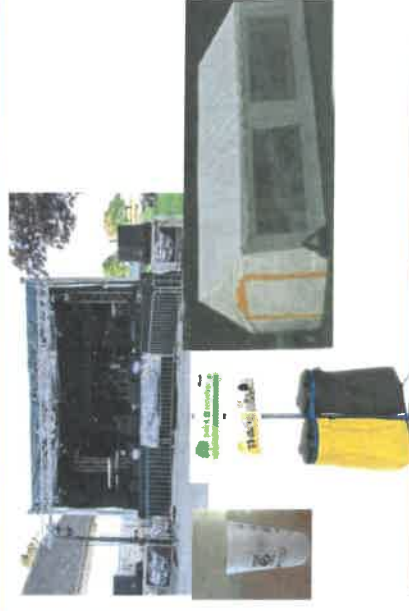
Travaux réalisés en régie :

- Démontage des pergolas arrière et avant devenues vétustes

Démontage Pergolas RPE/ médiathèque Les Cars



PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES (3)



	Prêt et transport de matériel pour les manifestations	Nombre de manifestations concernées	Nouvelles acquisitions de matériel
	2017	118	
	2018	99	2 tentes de 40m ²
	2019	118	
Rappel 2017-2021	2020	38 (crise sanitaire)	
	2021	69	2 tentes de 40 m ² et 12 sacs de lestage de 200 litres
2022	98	2 tentes de 40 m² 6995,16 € TTC	

	Réservations 2022 par commune
Nexon	36
Saint Hilaire les Places	10
Saint Priest Ligoure	4
Janailhac	8
Saint Jean Ligoure	1
Meilhac	3
Busnière Galant	5
Châlus	6
Dournazac	2
Les Cars	1
Pageas	3
Flavignac	6
Rilhac Lastours	9
Saint Maurice les Brosses	4

- Podium sollicité 10 fois
- En moyenne 2 tentes de 40 M2 par réservation

ACHAT DE MATERIEL

⇒ 2022

-Tondeuse ISEKI : 6 600 € TTC dont reprise de 3 300 €

-Cabanon de stockage métallique pour les hydrocarbures : 539,00 € TTC

-Une motopompe et accessoires : 689,07 € TTC

-Une motobineuse : 429 ,00 € TTC

⇒ Total investissements matériel 2022 (au 22/11/2022) : 8 257,07 € TTC

+ Peugeot Partner électrique pour le service environnement: 16 703,76 € TTC



II-PROJETS/PERSPECTIVES 2023

TRAVAUX ET OPERATIONS A PREVOIR EN 2023

SECTION INVESTISSEMENTS(1)

Travaux et opérations recensés	Montant prévisionnel (HT) ou Estimation	Financement s à solliciter /sollicités	Budget Concerné
Travaux et aménagement MDI Châlus : aménagements espace extérieur BTJ (clôture) – report 2022	11 603 € (devis)	DETR CDDI	Budget principal
Acquisition matériel pour les services techniques : Remplacement Camion plateau (28 000 € HT) + karcher	30 000 €	Pas de financements mobilisables	Budget principal
Acquisition de nouvelles tentes et d'un petit podium (prêt matériel)- suite 2022	A voir suivant nombre et taille des tentes (3429 € HT pour une tente 8X5 complète) Podium : chiffrage en cours	Pas de financements mobilisables	Budget principal
Travaux d'aménagement Espace France Services à Châlus –suite 2022	A chiffrer (estimation 190 000 € sur projet initial)	DETR/DSIL CDDI	Budget principal
Aménagement d'une médiathèque à Saint Priest Ligoure –suite 2022	Chiffrage en cours	DRAC CDDI	Budget principal
Aménagements Puychény / phase 3 : aménagement scénographique et d'interprétation: conception (travaux sur 2024)	A chiffrer	Europe (LEADER) DETR/DSIL CDDI	Budget principal
Aménagements Puychény : réfection d'un séchoir (maçonnerie)	Chiffrage en cours		Budget principal
ZA Fontanille : création d'une nouvelle voie d'accès par la RN21: honoraires maîtrise d'oeuvre, acquisitions foncières et travaux préparatoires- suite 2022	170 000 € (estimation ATEC à préciser avec maîtrise d'oeuvre)	DETR CDDI	Budget principal (voir Budget annexe ZAE /réflexion en cours avec DGFIP)

TRAVAUX ET OPERATIONS A PREVOIR EN 2023

SECTION INVESTISSEMENTS (2)

Travaux et opérations recensés	Montant prévisionnel (HT) ou Estimation	Financements à solliciter /sollicités	Budget Concerné
Jardin de l'An Mil : Signalétique du site	A chiffrer		Budget principal
Jardin de l'An Mil : Installation d'un système de goutte à goutte	Chiffrage en cours		Budget principal
Création d'une extension au multiple rural de Dournazac	48 000 € (hors honoraires)	DETR/DSIL CDDI	Budget Annexe Activités commerciales
Signalétique ZAE	10 000 €	DETR (?) CDDI (?)	Budgets Annexes ZAE concernées
Finalisation du projet de rénovation énergétique et thermique de l'ALSH Terrier des Galoupiaux (système de régulation du chauffage et installation de pavé Leds pour l'éclairage) + (à voir <i>changement de système de chauffage</i>)	6 400 €	DETR CDDI	Budget principal
Travaux de mise aux normes des sanitaires de l'ALSH Terrier des Galoupiaux	A chiffrer	DETR CDDI CAF	Budget principal
Travaux de rénovation énergétique et de ventilation de l'AAJPN	116 900 €	DETR CDDI CAF	Budget principal
Acquisition foncières (ZAE Châlus+ Janailhac)	Estimation domaine à 3 € du m2 maximum mais à voir suivant négociation avec propriétaires		Budget principal (voir Budget annexe ZAE /réflexion en cours avec DGFIP)

TRAVAUX ET OPERATIONS A PREVOIR EN 2023

SECTION INVESTISSEMENTS (3)

Travaux et opérations recensés	Montant prévisionnel (HT) ou Estimation	Financements à solliciter /sollicités	Budget Concerné
Réalisation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communautaires (AAJPN et Multi accueil Saint Maurice)	A voir suivant portage		Budget principal
Multiple rural de Rilhac Lastours : acquisition d'un poêle à granulés (remplacement)	2 928,91 €		Budget principal
Travaux de rénovation du multi accueil lili prune	Estimation faite par devis mais à revoir avec maîtrise d'oeuvre	DETR CDDI CAF	Budget principal

AUTRES OPERATIONS A PREVOIR EN 2023

HORS TRAVAUX-SECTION INVESTISSEMENTS

Travaux et opérations recensés	Montant prévisionnel (HT) ou Estimation	Financements à solliciter /solicités	Budget Concerné
Aides à l'immobilier d'entreprises	120 000 €	NC (aide directes CDC)	Budget principal
Aides à l'Habitat privé (PDH)	12 651 €	NC (aides directes CDC)	Budget principal
Etude OPAH-RU	50 000 €	ANAH Banque des territoires CD87 Communes Nexon et Châlus	Budget principal
Aménagement et acquisition équipements stationnement vélo (commande groupée) –report 2022	18 000 €	Europe (Leader) Communes	Budget principal
Frais révisions PLUI (révision simplifiée, de droit commun et allégée)-report et suite 2022	20 000 € (1 ^{ère} partie)		Budget principal
Etude diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif et alimentation en eau potable suite (suite)		Agences de l'Eau CD87	Budget principal
Réseau de lecture : livres et documents sonores	40 000 €	Pas de financement	Budget principal

ANNEXE 2

Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement de principe (1/6)

- ☐ **Contexte** : La Fédération Châtaigneraie Limousine demande un positionnement des Communautés de Communes sur leur volonté et leurs capacités (notamment financières) à investir le champ de la mobilité et à s'engager dans l'élaboration d'un Contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine l'année prochaine.
Pour rappel, la Châtaigneraie Limousine a réalisé en 2020 et 2021 une étude Mobilité (diagnostic / plan d'actions en 4 axes) qui peut servir de base à l'élaboration d'un Contrat.

- ☐ **Qu'est-ce qu'un contrat opérationnel de mobilité ?**

Outil visant à coordonner les acteurs à l'échelle de bassins de mobilité (=> la Châtaigneraie Limousine pour la CCPNMC), pour **déployer des services de mobilité locale** (via une délégation de compétence et un soutien financier de la Région).

Voir diapos suivantes : Présentation par la Région des Contrats Opérationnels de Mobilité

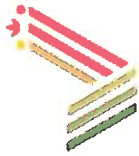
/!\ Outil complémentaire aux autres démarches engagées par la Région en matière de mobilité : Optim'TER / Schéma multimodal Nouvelle Aquitaine Mobilités, etc.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Actualité régionale
Réunion du 10/10/2022

Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement
de principe (2/6)



Pays de Nexon
Montis de Chöllus
communauté de communes

La démarche du contrat opérationnel de mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** permet à la Région d'exercer pleinement son rôle de chef de file de l'intermodalité et d'autorité organisatrice de la mobilité régionale. Elle a ainsi pour vocation, à travers le **contrat opérationnel de mobilité**, à répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Créer et organiser des conditions de dialogue et d'actions favorables au développement des mobilités, notamment en coordonnant l'action commune des acteurs de la mobilité, qui prend forme dans les contrats opérationnels de mobilité.
- Optimiser l'utilisation des réseaux de transport existants, à travers la mobilisation des partenaires et leurs compétences sur:
 - l'aménagement (*espace publics à proximité des points d'arrêts, pistes cyclables, pôle d'échanges multimodaux*).
 - la cohérence entre l'urbanisation et les offres de transport, dans la continuité du SRADDET et de la feuille de route Neoterra.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement
de principe (3/6)

Actualité régionale
Réunion du 10/10/2022



Pays de Nexon
Monts de Châlus
Communauté de Communes

Le contenu du contrat opérationnel de mobilité



Dresser un bilan de l'organisation des dynamiques territoriales du territoire et dégager des enjeux d'amélioration



Recenser les besoins de mobilités sur le territoire, les attentes et les projets envisagés par les acteurs locaux.



Porter à connaissances des principes d'intervention et d'accompagnement de la Région et d'autres partenaires



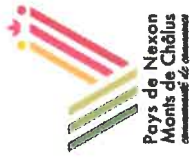
Partie fixe



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Actualité régionale
Réunion du 10/10/2022

Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement
de principe (4/6)

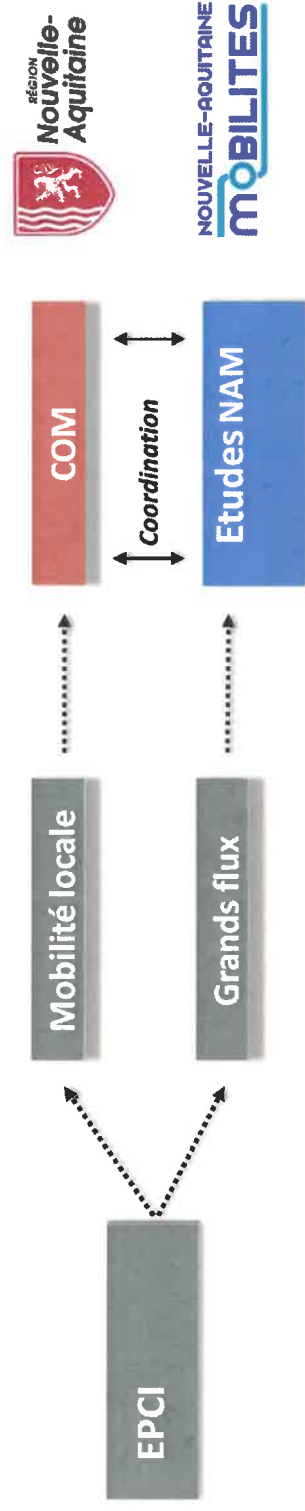


Pays de Nexon
Monts de Châlus
Communauté de Communes

La mobilité locale comme fer de lance du COM

Le contrat opérationnel de mobilité sera essentiellement porté vers des problématiques de mobilité à l'échelle des bassins de mobilité qui trouveront réponse dans la mise en place de services ou d'actions de mobilité locale (TAD, covoiturage, location de VAE, études...).

Concernant les problématiques interurbaines liées aux flux agglomérations / périphéries, elles seront étudiées dans le cadre des travaux menés par le syndicat intermodal Nouvelle-Aquitaine Mobilités via le Schéma Multimodal Régional et les études corridors.





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Contrat Opérationnel de Mobilité : engagement
de principe (5/6)

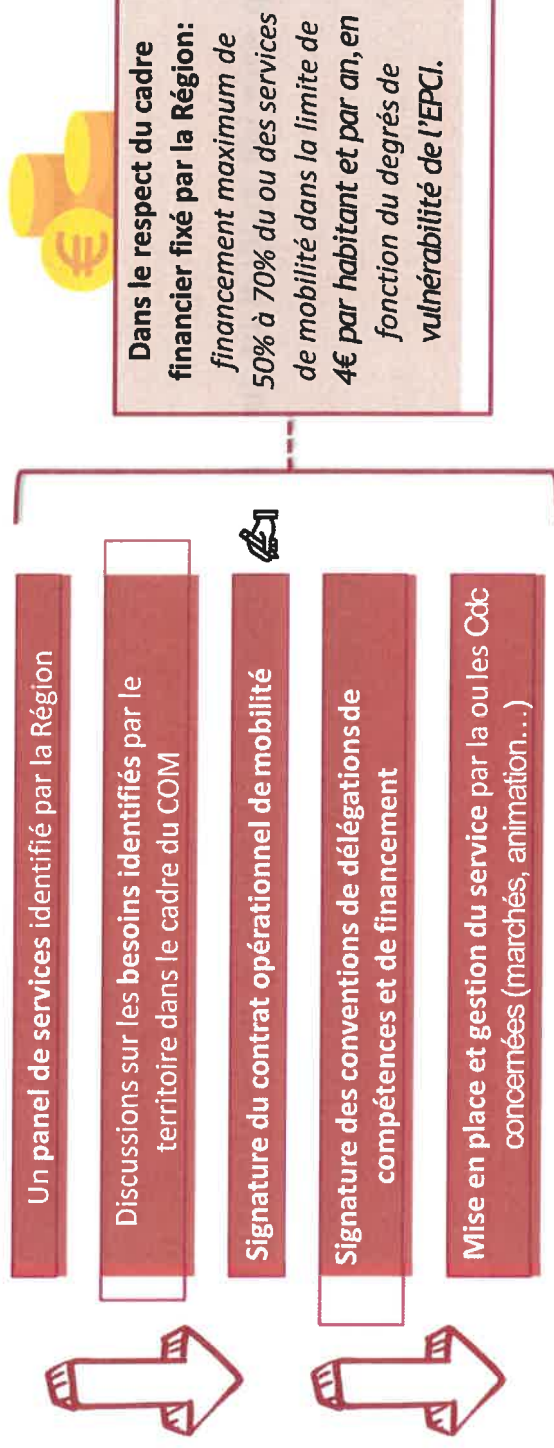
Actualité régionale
Réunion du 10/10/2022



Pays de Nexon
Monts de Châlus
Communauté de communes

Le bouquet de mobilité locale porté par la Région

Uniquement à destination des **Communautés de communes non AOM**, le dispositif du bouquet de mobilité locale permet la mise en place d'un ou plusieurs services de mobilité à l'échelle d'un bassin ou d'un EPCI :



Proposition (issue du Bureau Communautaire du 28 novembre 2022) :

S'engager dans l'élaboration d'un Contrat opérationnel de mobilité en ciblant en priorité les axes d'intervention déjà identifiés (TEPOS, PCAET) :

➤ **Mettre en œuvre des actions en faveur du vélo (suite au schéma directeur) :**

- Mise en place de stationnements vélo dans les espaces publics (via une commande groupée),
- Actions de sensibilisation,
- Réalisation d'aménagements cyclables prioritaires / tests (ex : bande cyclable)
- Poursuivre la réflexion sur un service vélo (ex : système combinant la location moyenne durée pour les habitants et courte durée pour les touristes).

➤ **Renforcer l'attractivité des gares en renforçant les équipements et les services (pour aller vers des pôles multimodaux).**

Ex : réaménager et agrandir les possibilités de stationnement, étudier le développement de services, etc.

Un volet « **transport partagé** » (autopartage / covoiturage) pourrait aussi être étudié.